

et la compagnie dite "North Atlantic Trading Co.", d'Amsterdam, Hollande, société constituée en personne civile ci-après désignée la Compagnie, d'autre part.

Puis, après l'énonciation des divers articles de la convention, le document se termine de la manière suivante :

En foi de quoi, le sceau corporatif de la compagnie a été apposé ci-contre et ce contrat a été signé par le gérant et le secrétaire de la Compagnie, et a été signé et scellé par le ministre de l'Intérieur de la part du Gouvernement.

Au bas apparaît la signature : "Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur," d'une part et "The North Atlantic Trading Company," d'autre part ; et les signatures, où ce que je suppose avoir été les signatures, du gérant et du secrétaire de la compagnie ont été enlevés par déchirure. Apparemment, avant de les déposer sur le bureau de la Chambre, quelqu'un a enlevé les signatures d'une des parties au contrat. De plus ce document est une copie, ce n'est pas l'original ; et comme il y est déclaré solennellement qu'il porte la signature d'une "société constituée en personne civile" et le sceau corporatif de cette compagnie, je prierais le premier ministre d'avoir l'obligeance de déposer l'original du contrat portant toutes les signatures et le sceau de la compagnie North Atlantic Trading, qu'on dit y avoir été apposé.

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Il sera facile de se rendre au désir de l'honorable député. J'ai entendu, l'autre jour, dans le cours du débat l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) déclarer que les signatures avaient été arrachées du document. Je me suis renseigné auprès d'un des fonctionnaires du département, et tout ce qu'il a pu me dire, c'est que la copie du contrat était sortie de leurs mains. Quant à l'original du contrat portant les signatures authentiques, je ne saurais le déposer sur le bureau de la Chambre aujourd'hui, vu qu'il a été déposé soit devant le comité de l'agriculture ou devant le comité des comptes publics et qu'il s'y est trouvé depuis dix jours.

M. FOSTER : S'il se trouve là, il sera facile de se le procurer ; il ne nous a pas été communiqué jusqu'à présent.

Sir WILFRID LAURIER : Assurément oui ; je m'en suis informé particulièrement aujourd'hui et un employé du département m'a dit que l'original du contrat se trouvait à l'endroit que je viens de dire.

M. FOSTER. Alors, nous pourrions en avoir communication.

L'honorable M. W. S. FIELDING (ministre des Finances) : L'honorable député se rappellera que, l'année dernière, la même question s'est présentée au sujet des noms.

M. FOSTER.

Je me rappelle que le contrat fut remis à un honorable député de la gauche, confidentiellement, comme il arrive quelquefois. Dans le temps on s'opposa à ce que les noms fussent divulgués. Je crois me rappeler vaguement que la proposition fut faite de laisser le document sur le bureau, mais après en avoir enlevé les noms pour se conformer au désir alors exprimé par le Gouvernement. Je ne prétends pas que c'est exactement là ce qui s'est passé ; mais je sais que j'ai moi-même exhibé une copie du contrat à un ou deux députés de la gauche, à l'honorable député (M. Foster), je pense, et certainement au chef de l'opposition. Quelqu'un proposa que le document fût déposé sur le bureau, mais sans les noms, et c'est probablement ce qui explique la suppression de ces noms. Je ne prétends pas que ces messieurs de la gauche y ont consenti, mais je me rappelle que le ministre, dans le temps, ne jugeait pas opportun de soumettre les noms.

M. FOSTER : Je ne conteste pas l'exactitude de la déclaration de l'honorable ministre. Je sais qu'il fut d'abord fait une proposition de cette nature ; mais, si je m'en souviens bien, la gauche s'y opposa et nos amis exigèrent le dépôt du contrat avec toutes les signatures. La question fut débattue de part et d'autre et finalement, à ce que je compris, on consentit à ce que le document fût produit. Je n'insisterai pas davantage ; il a pu se produire quelque erreur au sujet des signatures ; on a pu en arriver à la décision que nous a indiquée le ministre des Finances, mais ce n'est pas ce que j'avais compris.

M. FIELDING : Je n'ai pas dit que l'honorable député y avait consenti.

M. FOSTER : A tout événement si le contrat portant la signature et le sceau de la compagnie se trouve dans l'un ou l'autre des comités, la question est réglée.

Sir WILFRID LAURIER : M. Scott que j'avais chargé de s'enquérir de l'affaire vient de m'informer que le contrat portant les signatures du président et du secrétaire de la compagnie est au comité des comptes publics ou au comité de l'agriculture.

M. A. K. MACLEAN (Lunenburg) : Il est hors de tout doute que l'original du contrat se trouve dans les archives. L'honorable député d'Hastings-est (M. Northrup), discutant avant hier l'amendement proposé par l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), a fait allusion à l'original du contrat. Voilà une semaine ou deux que ce contrat est devant le comité, ou du moins qu'il s'y trouve une convention portant à sa face la signature du ministre de l'Intérieur et de la compagnie North Atlantic Trading, sous son sceau, et sous la signature de son gérant et de son secrétaire.